

Frais de déplacement du personnel du Ministère et du cabinet ministériel

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : octobre à décembre

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Ministère	139 218,26 \$
Personnel du cabinet de la ministre Suzanne Roy	34 888,48 \$

Information complémentaire :

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes payées.